



D.2021.06.02.1.2.23

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 2 Juin 2021

1 – 3ème LIGNE DE METRO - LIGNE AÉROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B**1.2 - MARCHES-CONVENTIONS-FONCIER****1.2.23 – 3ème LIGNE DE METRO-LIGNE AEROPORT EXPRESS – Avenant n° 2 au protocole d'éviction commerciale : Parcelles cadastrées CE 187 et CE 188 Lots 1 et 5 à Colomiers**

L'an deux mille vingt et un, le deux juin à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (Mme Traval-Michelet)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique			X
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
PERRIN Philippe	X		
PORTARRIEU Jean-François		X (M. Perrin)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Terrisse)	
TERRISSE Jean-Marc	X		

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3ème Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par délibération D.2020.09.23.1.14 du 23 septembre 2020, le Comité Syndical a approuvé la signature du protocole valant éviction commerciale des parcelles cadastrée CE 187 et CE 188 Lots 1 et 5.
- Par délibération D.2021.02.10.1.69 du 10 février 2021, le Comité Syndical a approuvé la signature de l'avenant n° 1 au protocole valant éviction commerciale des parcelles cadastrée CE 187 et CE 188 Lots 1 et 5.

Le propriétaire de l'activité commerciale située sur les lots 1 et 5 de la copropriété des parcelles cadastrées CE 187 et CE 188 situées [REDACTED] à Colomiers a donné, au travers du présent avenant n° 2 au protocole d'accord valant éviction commerciale en annexe, les justificatifs afférents aux indemnités complémentaires non identifiées lors de la signature de l'avenant n° 1 au protocole d'éviction le 16/12/2020.

Afin de couvrir le préjudice direct, matériel et certain découlant de la cessation d'activité du promettant du fait de la destruction programmée des locaux qu'il occupe, il est convenu de compléter les indemnités précédemment convenues dans le premier avenant par les indemnités suivantes :

Fournisseur	Estimatif protocole (€ HT)	Réel acquitté (€ HT)	Ecart (€ HT)
Stanley	6 883,30 €	7170,10 €	286,80 €
Location TPE	456,51 €	475,20 €	18,69 €
Kronenbourg	4 165,96 €	4339,54 €	173,58 €
Assistance avocate	2 400 €	2 400 €	0 €
TOTAL			479,07 €

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud (pouvoir) et Terrisse] n'ont pas pris part au vote :

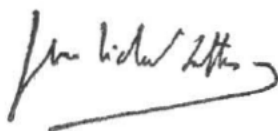
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes et la signature de l'avenant n° 2 au protocole valant éviction de l'activité exercée sur les lots 1 et 5 de la copropriété des parcelles cadastrées CE 187 et CE 188 situées [REDACTED] à Colomiers, ainsi que le montant indemnitaire complémentaire de 479,07 €.

ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES

3^{ème} ligne de métro de l'agglomération toulousaine
2^{ème} AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD VALANT EVICTION
COMMERCIALE

AM001/00076/00001

ENTRE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
[REDACTED]

D'une part

ET

TISSEO COLLECTIVITES, syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, dont le numéro SIREN est 253 100 986, ayant pour siège le 7 Esplanade Compans Caffarelli, 31 000 Toulouse

Représenté par Jean-Michel LATTES, Président dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération

D'autre part

Après avoir rappelé ce qui suit :

1. EXPOSE PREALABLE

Par convention en date du 20/02/2020, les parties ont convenu des modalités d'éviction de du Promettant des locaux qu'il occupe au sein d'un local commercial voué à la démolition du fait de sa présence dans les emprises du projet de 3^{ème} ligne de métro, déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 7 février 2020.

Un avenant signé par les représentants de [REDACTED] le 16/12/2020 d'une part et par Tisséo Ingénierie le 26/02/2021 d'autre part a complété la convention initiale par des indemnités non identifiées lors de sa signature mais dues au titre de l'éviction et par des indemnités quantifiables à réception des justificatifs nécessaires.

Compte tenu des écarts constatés entre les versements complémentaires prévus au premier avenant avec les factures acquittées, un deuxième avenant vient compléter les indemnités à verser à [REDACTED] [REDACTED] pour compenser les préjudices directs, matériels et certains découlant de son éviction.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

2. DESCRIPTION DES BIENS VISES

Un local commercial à usage de bar, débit de boissons (dont 4^{ème} catégorie), snacks et activités annexes dont loterie et jeux, situé [REDACTED]. L'ensemble étant situé dans un immeuble soumis au régime de copropriété ayant pour assise les parcelles ci-dessous référencées.

Références cadastrales		Lieu-dit ou adresse du bien	Surface (m²)
Section	N°		
CE	187	[REDACTED]	405 m²
CE	188	[REDACTED]	154 m²
TOTAL			559 m²

Lots de copropriété concernés :

N° de lot	Tantièmes	Nature des lots
1	46 / 1000	Local commercial (café) et sous-sol à usage de réserve
5	127 / 1000	
TOTAL	173 / 1000	

3. OBJET DU PROTOCOLE

Le présent avenant complète les dispositions indemnitaires précédemment actées en précisant quelles indemnités complémentaires doivent être versées à [REDACTED]

4. INDEMNISATION

Afin de couvrir le préjudice direct, matériel et certain découlant de la cessation d'activité du promettant du fait de la destruction programmée des locaux qu'il occupe, il est convenu de compléter les indemnités précédemment convenues dans le premier avenant par les indemnités suivantes :

Fournisseur	Estimatif protocole (€ HT)	Réel acquitté (€ HT)	Ecart (€ HT)
Stanley	6 883,30 €	7170,10 €	286,80 €
Location TPE	456,51 €	475,20 €	18,69 €
Kronenbourg	4 165,96 €	4339,54 €	173,58 €
Assistance avocate	2 400 €	2 400 €	0 €
TOTAL			479,07 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

5. VERSEMENT DE L'INDEMNITE - LIBERATION DES LIEUX

L'indemnité ci-dessus sera versée dans les deux mois qui suivront son approbation par le comité syndical de Tisséo Collectivités du 2 juin 2021.

L'ensemble des autres conditions définies dans le protocole initial concernant les modalités de libération et les astreintes éventuelles en cas de non-respect de la date butoir restent applicables.

Fait en 3 exemplaires dont un pour chacune des parties, à Colomiers, le

Le Promettant, pour la SARL le Vignemale

A large, dark, irregular ink smudge or signature mark, likely representing the signature of the Promisor for SARL le Vignemale.A large, dark, irregular ink smudge or signature mark, likely representing the signature of the Beneficiary, M. Jean-Michel LATTES.

Pour le Bénéficiaire, M. Jean-Michel LATTES

ETAT DES LIEUX DE SORTIE – FIN DU PRET A USAGE
AAM01/00076/00001

Réalisé le 02/04/2021 en présence d'Alexandre PILLON, assistant foncier, mandaté par Tisséo Ingénierie, agissant pour le compte de Tisséo Collectivités.

Et

[REDACTED] société à responsabilité limitée, immatriculée au RCS de Toulouse sous le [REDACTED] dont le siège est situé [REDACTED] représentée par [REDACTED] gérant

Emprunteur des biens ci-après désignés

Un local commercial à usage de bar, débit de boissons (dont 4^{ème} catégorie), snacks et activités annexes dont loterie et jeux, si [REDACTED]. L'ensemble étant situé dans un immeuble soumis au régime de copropriété ayant pour assise les parcelles ci-dessous référencées.

Références cadastrales		Lieu-dit ou adresse du bien	Surface (m ²)
Section	N°		
CE	187	[REDACTED]	405 m ²
CE	188	[REDACTED]	154 m ²
TOTAL			559 m ²

Lots de copropriété concernés :

N° de lot	Tantièmes	Nature des lots
1	46 / 1000	Local commercial (café) et sous-sol à usage de réserve
5	127 / 1000	
TOTAL	173 / 1000	

Les parties constatent que :

- Le compteur d'eau indique le relevé suivant : *Non relevé*
- Le compteur d'électricité indique le relevé suivant : *2754 kWh (le plus à droite) compteur 296*
- Le compteur de gaz indique le relevé suivant : *15170 m³ (le plus à gauche)*
- * - Le gérant dispose de [REDACTED] clés, remise ce jour à l'assistant foncier
- L'état général de la cellule est : *Etat d'usage*

Les dysfonctionnements suivants sont signalés :

Infiltres par le toit dans la cell

* 3 clés porte
2 clés fille
2 clés cave

Liéden Michel

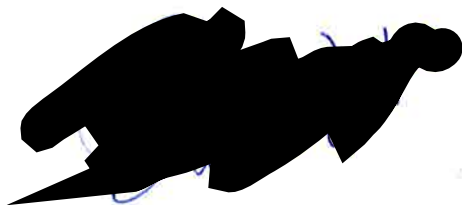
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception en préfecture : 03/06/2021

Des photos particularités relevées sont envoyées par voie numérique à Tisséo Ingénierie et à l'occupant qui a communiqué son adresse électronique.

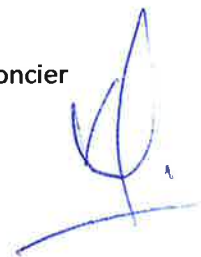
Cet état des lieux a été dressé pour acter de la libération des lieux, conformément aux dispositions du prêt à usage gratuit consenti par Tisséo Collectivités. En foi de quoi, le prêt consenti prend fin à compter de ce jour.

Fait à Colomiers, le 02/04/2021

L'emprunteur

A large black rectangular redaction mark covering the signature of the borrower.

Pour Tisséo ingénierie, l'assistant foncier

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'T' and 'I' followed by a horizontal line.

Accueil Espace Personnel

Déconnexion

- [Vos contrats](#)
- [Vos factures et correspondances](#)
- [Votre consommation](#)
- [Vos demandes](#)
- [Gérer votre espace personnel](#)

- [Vos contrats](#)
- [Vos Factures et correspondances](#)
- [Votre consommation](#)
- [Vos Demandes](#)
- [Gérer votre espace client](#)

Détail du contrat sélectionné

- [Vos contrats](#)
- [Vos factures et correspondances](#)
- [Votre consommation](#)
- [Votre demande](#)

Vos contrats

Détail du contrat sélectionné

Résilié



Votre référence 1460014900575301 N° de compteur I16KA194678 Contrat résilié

€ Mode de paiement : Non prélevé

[Voir factures et correspondances](#)

Vos coordonnées

Nom et titulaire du lieu desservi

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Adresse de correspondance

[REDACTED]

1 Contrats en cours

Sans groupe

- [REDACTED]

Regrouper vos contrats

Si vous disposez de plusieurs contrats, vous pouvez les regrouper dans : [gérer votre espace client](#)

Travaux et incidents

Consultez les [travaux et incidents](#) sur votre commune

Informations

Consultez la [FAQ](#)



Une question ?

- [Nous contacter](#)
- [Foire aux questions](#)
- [Réclamation](#)
- [Mentions légales](#)
- [RGPD - Protection de vos données](#)



eau de toulouse métropole

Internet

eaudetoulousemetropole.fr

Accueil téléphonique

05 61 201 201

Appel non surtaxé

Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Le samedi de 8h à 13h

24h/24 pour les urgences

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés.

Courrier

Eau de Toulouse Métropole

3 rue d'Alsace Lorraine

31000 TOULOUSE

Accueil abonnés :

RDV sur eaudetoulousemetropole.fr

Maison de l'Eau de Toulouse Métropole

3 rue d'Alsace Lorraine à Toulouse

le mardi et le jeudi de 9h à 14h

le mercredi de 9h à 17h

le vendredi de 12h à 19h

le samedi de 9h à 13h

FACTURE du 10 Mars 2021

Adresse desservie :

Votre référence :

Information :

Votre identifiant Espace personnel :

14.600,149

FRANCE

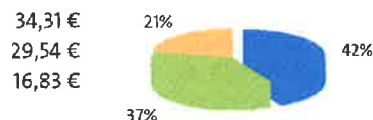
Votre facture simplifiée

Montant à régler :
comprenant :

- Production et distribution de l'eau
- Collecte/traitement eaux usées
- Organismes publics

(voir détail au verso)

80,68 € TTC avant le :
25 Mars 2021



Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

Soit 27 000 litres d'eau

Périodes prises en compte :

Abonnement : 04/2021 A 08/2021

Consommation : **Détail au verso**

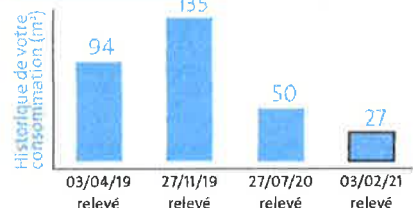
Prix TTC au litre : 0,00282 € soit : **2,82**

€ au m³ (hors abonnement)

Prochain relevé : **Juillet 2021**

Prochaine facture : **Août 2021**

27 m³



Information Client

Si vous souhaitez régler votre facture par chèque, merci de le libeller à l'ordre de **SETOM** (société dédiée pour Eau de Toulouse Métropole).

Le saviez-vous ? La plupart de vos démarches peuvent être effectuées 7j/7 et 24h/24 sur notre site internet eaudetoulousemetropole.fr.

Montant : 80,68 €

TIPSEPA

Date et lieu

Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SETOM à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SETOM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

**CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 50151
41974 BLOIS CEDEX 9**

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

contenu du message

de "Service Client Eaux de Toulouse Métropole" <eau-de-toulouse-metropole@payboost.com>
à [REDACTED]
date 15/03/21 10:08
objet Confirmation de paiement de votre facture SETOM



CONFIRMATION DE PAIEMENT DE VOTRE FACTURE :

Référence
146001490057530121150

Montant
80,68 €

N° de transaction
4422304



**Le règlement de votre facture de 80,68 € par carte bancaire a
bien été effectué le 15/03/2021 à 10h08.**

Cet e-mail a été généré automatiquement, merci de ne pas y répondre

contenu du message

de "ENGIE" <noreply@contact.engie.com>
à [REDACTED]
date 26/03/21 09:37
objet <Ref368421> Résiliation contrats



Monsieur [REDACTED]

Conformément à votre demande formulée auprès de notre service clients par téléphone en date du 11/03/2021, je vous confirme qu'un technicien du distributeur Enedis* et GRDF* interviendra le 22/03/2021 entre 8h00 et 12h00 et pour grdf le 16/03/2021 entre 13h00 et 17h00, afin de procéder au relevé de votre dispositif de comptage situé [REDACTED] et assurer la mise hors service de votre installation.

Cette prestation est inclus dans votre tarif d'acheminement et ne vous sera donc pas facturée, conformément au catalogue des prestations du distributeur.

Nous vous rappelons que votre présence est indispensable lors du rendez vous de mise hors service.

Par la présente, je vous confirme que ces compteurs sont bien résiliés et que les factures de mises hors service sont éditées sous 21 jours maximum après le passage des techniciens.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Votre Conseillère Professionnel ENGIE.

* GRDF : Gestionnaire du réseau de distribution public du gaz naturel

* Enedis : Nouveau nom de ERDF, Gestionnaire du réseau de distribution public d'électricité

Cette adresse ne peut recevoir d'email.

Pour tout retour concernant votre demande, nous vous remercions de bien vouloir remplir un formulaire web sur notre site internet. Votre demande sera traitée dans un délai de 24h.



0 969 32 3300*



Contactez le service clients
par mail



Questions Réponses



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ETRE UTILE AUX HOMMES

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2.435.285.011 €, ayant son siège social 1, place de Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 313 123 456 789
* Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (Appel non surtaxé).

Accusé de réception en préfecture
021-253100988-20210603-20210602-1-2-29-2400
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception en préfecture : 03/06/2021



AF1

DUPLICATA

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS



Vos informations client

► Votre référence client :

► Lieu de consommation :

SA
AF
Gaz naturel :
Installation : 0000228682
PCE : 23163820482899
Profil et CAR : P11 000 000 000 037

► Autres informations :

Siret :

Vos contacts utiles

► Services Clients :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 398 585*

clientpro@contact.engie.com
pro.engie.fr

ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► Dépannage 24H/24 :

Gaz naturel : 0800 47 33 33**

*Appel Non Surtaxé
**Service & appel gratuits

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC en votre faveur

-1 096,95 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ gaz naturel	39,66 €
total hors toutes taxes	39,66 €
Taxes et contributions	6,50 €
total HTVA	46,16 €
TVA à 5,50 % calculée sur 46,16 €	2,54 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	2,54 €
total TTC	48,70 €
report solde factures précédentes :	-1 145,65 €
montant en votre faveur	-1 096,95 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso →

Bénéficiez de notre offre électricité ActiVert



La loi relative à l'Energie et Climat prévoit la fin des tarifs réglementés (TR) de vente d'électricité pour les professionnels ayant une puissance souscrite ≤36kVA, qui emploient 10 salariés ou plus et dont le CA, recettes ou total de bilan annuels excèdent 2 millions €. Si vous êtes concerné, vous devez souscrire une nouvelle offre électricité de marché. Souscrivez dès à présent notre offre électricité ACTIVERT (1) 3 ans :

- Réduction de 25% sur le kWh en cas de changement de fournisseur, ou de 15% en situation de mise en service, la première année de votre contrat de 3 ans (2).
- Prix garanti sans hausse, hors Parts Acheminement, Obligations et Garanties d'Origine, impôts et taxes pendant 3 ans.
- Option Energie Verte (3) couvrant 100% de votre consommation par des Garanties d'Origine

(1) Offre de marché électricité d'une durée de 3 ans, réservée aux clients professionnels ayant une puissance souscrite ≤36 kVA. Engie achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine pour la durée initiale du Contrat. En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, le client reste libre de revenir à tout moment au TR Électricité pour son lieu de consommation s'il en fait la demande et s'il n'est pas concerné par la fin des TR prévue par la loi Energie et Climat. Offre également disponible pour une durée de 1 ou 2 ans auprès d'ENGIE.

(2) Pour toute souscription d'un contrat de vente électricité ActiVert d'une durée de 3 ans, avant le 30/04/2021.

(3) Pour chaque kWh consommé, Engie achète le complément de Garanties d'Origine pour couvrir l'équivalent de la totalité de la consommation du Client. Le prix de l'Option énergie verte est fixé sur la durée initiale du contrat.

Contactez le 0977420008 (Coût d'un appel non surtaxé, lundi-vendredi 8h30 à 18h) ou sur Internet : electricite.pro.engie.fr

► Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► Pour être facturé au réel

Pour votre prochaine facture un technicien procédera à la relève des index de votre compteur. Ce relevé doit être effectué au moins une fois par an.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

Votre contrat d'énergie

► Gaz naturel : Votre offre de fourniture de gaz naturel offre de marché

- Votre contrat arrive à échéance le 31/07/2022. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif d'acheminement T2

Gaz naturel

Abonnement (*) du 05/01/21 au 16/03/21 sur la base de 16,99 euros HT par mois
 Consommation TQ1 du 05/01/21 au 16/03/21

n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso m3	coefficient conversion	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
585	18170	18170	0	11,37	0	203,88 0,06270	39,66 0,00	5,5% 20,0%

Taxes et Contributions

Contribution tarifaire d'acheminement

conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		6,50	5,5%

Services et prestations techniques

Espace Client
 Fact. électronique - abonnement

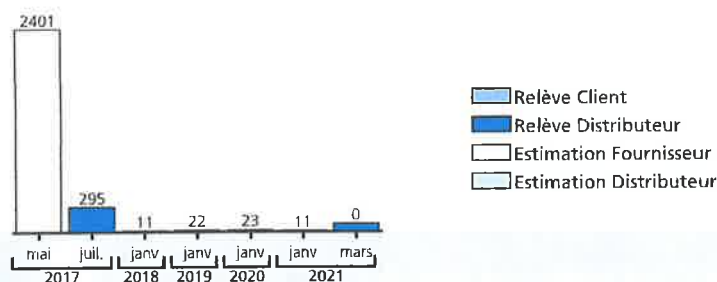
conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
		Gratuit Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	TOTAL TTC en euros
46,16	2,54	48,70

Historique de vos consommations en kWh

Gaz naturel



Historique de votre facturation en €

Year	Month	Amount (€)
2017	mai	815,65
	juil.	363,49
2018	janv	84,34
2019	janv	357,95
2020	janv	303,35
2021	janv	-1 920,04
	mars	48,70

Montants TTC, services compris

FACTURE



N° Identification TVA: FR24792871311

Code client	Date de Facture	Numéro de Facture	Date d'échéance
6481111	05-02-2021	31004624	28-02-2021

Référence	Gestionnaire	Condition de paiement
RUPTURE CONTRAT		Fin du mois

Libellé de l'opération	Montant HT
RUPTURE CONTRAT	572,87
EUR	
 N/ACB du 17/01/2019 Non amorti du matériel mis à disposition (enseignes)	

Montant HT	Taux de TVA	Montant de TVA	Net à Payer
EUR 572,87	20.00%	EUR 114,58	EUR 687,45
EUR 572,87		EUR 114,58	EUR 687,45

KRONENBOURG SAS au capital de 547 891 076,78 Euros
Siège social: Boulevard de l'Europe, F-67210 OBERNAI
RCS Saverne 775 614 308 - Code APE 4634Z - SIRET: 775 614 308 00879 - CNUF 08021
TVA intracommunautaire: FR 49 775 614 308 - Lieu de Juridiction: Strasbourg

Adresse postale: Boulevard de l'Europe, B.P. 48, F-67212 OBERNAI CEDEX
Tél.: +(33) 3 88 27 44 88 - Fax: +(33) 3 88 27 42 48 - www.kronenbourg.com

Absence d'escompte pour paiement anticipé,
Taux de pénalités applicables pour retard de paiement
3 fois le taux d'intérêt légal

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement: 40 euros.
TVA acquittée sur les débits.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20210603-20210602-1-2-23-DE
Date de télétransmission : 03/06/2021
Date de réception préfecture : 03/06/2021

S

AVOIR

Numéro TVA : FR24792871311

Date : 15/02/2021

KRONENBOURG SAS

BOULEVARD DE L'EUROPE
67212 OBERNAI CEDEX

Intitulé: AVOIR Accord Commercial Bière

Libellé	Montant	Quantité	Taux TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
Prestation financière	3766.67 €	1	20%	3766,67 €	753,33 €	4520,00 €



ON N'A PAS FINI DE LOUER VOS SERVICES

1/1 13 13

SERVICE RELATION CLIENT

Téléphone: 04 77 925 924

Nos Références : L / 1415398 / FACCLIR

L/CFA/FACCLIR

1

Saint-Etienne, le 13 Janvier 2021

FACTURE 1415398L2021-0004848

Indemnité de résiliation afférente au contrat de location : 1415398

Matériel: TPE

MOVE 5000 B 3G CL

MONTANT H.T.	475,20	
MONTANT T.V.A 20,00 %	95,04	
MONTANT T.T.C	570,24	EUROS

Conditions de règlement : Facture réglée

MATERIEL A RESTITUER DANS LES PLUS BREFS DELAIS A :
STE JDC SA
4 RUE CHRISTIAN FRANCERIES
PARC DE CHAVAILLES II
33520 BRUGES
TEL : 05 56 43 26 37

En application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, tout paiement intervenant après la date d'échéance est susceptible de porter intérêt à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ pourra être réclamée en cas de retard de paiement.

[REDACTED]

Adresse installation

[REDACTED]

Adresse facturation

[REDACTED]

Facture N° **FI90004227** du **17/12/2020**

Page 1 / 1

ID Client : **1119354**

OBJET : Indemnités de résiliation concernant votre contrat n° [REDACTED]

	EUR HT	Tx TVA	EUR TVA	EUR TTC*
Contrat N° : [REDACTED] Contrat de LOCATION + SERVICE Date signature : 29/05/2018				
ID Site installé : [REDACTED]				
Indemnités de résiliation				
Indemnités de résiliation				
Règlement déjà effectué par virement le 17/12/2020				

*Les montants unitaires peuvent être arrondis, leur somme devant être égale au montant total

Taxe	Taux %	Eur Base	Eur Taxe	Total HT en Euros :	7 170,10
TVA	20,00	7 170,10	1 434,02	Total Taxes :	1 434,02
				Total TTC en Euros :	8 604,12

TVA acquittée sur les encaissements

Conditions de règlement

[REDACTED]

Titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-094-2113-06-23-20140359143 délivrée par le CNAPS, en date du 24/06/2014,
l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient
En cas de retard de paiement, indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros